

Compte-rendu CTM 13 octobre 2021

I. Déclaration liminaire

En pièce jointe, vous trouverez la déclaration liminaire de la FSU et la déclaration intersyndicale des assistant·es sociaux·ales.

II. Informations diverses apportées par le ministère

- **Démision des PE** : Le ministère a observé ce qui s'est passé dans quatre grosses académies dont Créteil et Versailles et n'a pas constaté d'effet massif.
- **AESH** : Le ministère travaille pour que la rémunération actualisée sur la base de la nouvelle grille soit effective en novembre.

III. Mobilité

Deux textes sont examinés, les LDG mobilité et un arrêté définissant les durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois.

Le ministère rappelle avoir fourni un premier bilan des LDG au début de l'été. Sans pouvoir compléter le bilan (absence d'information sur les détachements et la finalisation des opérations du mouvement des enseignant·es), ni donner de statistiques, le ministère impose des modifications importantes des LDG (mouvement national de postes à profil, bonification pour exercice en CLA pour les permutations), mais refuse toute demande de modification proposée par les organisations syndicales au motif que ce serait des réécritures des LDG...

L'arrêté ne concerne que des durées minimales d'exercice dans certains emplois, mais des durées maximales pourront être ajoutées par la suite, ce qui est déjà prévu dans les LDG. En ce qui concerne les enseignant·es et psyEN, la durée minimale est fixée à 3 ans dans le cadre du mouvement national de postes à profil. L'objectif du ministère est d'éviter les effets d'aubaine et les changements de postes au bout d'un an.

Intervention FSU

C'est un sujet grave car il a énormément de conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des personnels. Deux termes reviennent régulièrement dans les LDG, la transparence et l'égalité professionnelle. La FSU a expliqué au ministère que ce n'est pas en écrivant deux fois par page le mot transparence, qu'elle existe concrètement. En réalité, les opérations du mouvement depuis 2 ans sont plus opaques pour les personnels. Idem pour l'égalité professionnelle.

La FSU s'oppose au mouvement national sur poste à profil qui va entraîner des dérogations aux priorités légales et qui ne permettra pas l'amélioration du processus de mutation. Elle s'oppose aussi à la bonification pour exercice dans les CLA qui est une expérimentation ne concernant que trois académies et dont aucun bilan n'a encore été fait.

La FSU a réitéré ses demandes d'explication du fonctionnement de l'algorithme du mouvement, de bilans exhaustifs et du calendrier des périodes de recours.

La FSU a formulé plus de 40 amendements visant à supprimer le mouvement national de postes à profil et les bonifications CLA, mais aussi à améliorer la prise en compte de la situation des personnels (par exemple pour le 1^{er} degré : les règles de prise en compte de la bonification EP, la possibilité de cumul de la bonification CIMM avec les bonifications liées à la situation familiale).

Vote sur les LDG mobilité

Contre : FSU, UNSA, FO, SGEN, CGT, SNALC

Vote sur l'arrêté

Contre : FSU, UNSA, FO, SGEN, CGT, SNALC

IV. Entrée dans le métier

Trois textes sont présentés :

Décret créant une indemnité allouée aux enseignant·es stagiaires et aux CPE stagiaires

Le ministère met en place une indemnité spécifique pour les stagiaires qui sont exclues de la prime d'attractivité. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022 (session 2022 des concours de recrutement). Le montant est fixé par arrêté (non soumis au vote) à 1 200 euros par an. L'indemnité sera versée mensuellement.

Pour la FSU, cette indemnité est le pendant de la prime d'attractivité et doit, à ce titre, concerner tous les personnels et être identique pour toutes et tous. Il n'y a donc pas lieu d'en exclure les psyEN et les agrégé·es, ni d'opérer un traitement différencié des fonctionnaires stagiaires selon leur temps de service devant élève.

Vote sur le décret créant une indemnité pour les stagiaires

Contre : FSU, UNSA, FO, SGEN, CGT, SNALC

Décret modifiant le décret 2008-926 instituant une prime d'entrée dans le métier

Il s'agit de modifier le décret afin que les AED en préprofessionnalisation et les alternant·es puissent bénéficier de la prime d'entrée dans le métier. Il précise aussi les conditions d'appréciation de la clause d'exclusion (les fonctions d'enseignement, d'éducation ou de psyEN d'une durée supérieure à trois mois doivent avoir été exercées au cours de l'année scolaire précédant la nomination).

La FSU a porté l'idée qu'aucune exclusion ne doit être possible pour cette prime d'entrée dans le métier.

Vote sur le décret « prime d'entrée dans le métier »

Abstention : FSU, UNSA, FO, SGEN, CGT, SNALC

Arrêté modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale

Il s'agit de prendre en compte la réforme des concours pour la conduite de la formation initiale.

La FSU est attachée à une formation de qualité et à une mise en responsabilité progressive dans le métier. Quel que soit le parcours antérieur, le fonctionnaire stagiaire doit pouvoir bénéficier d'un parcours de formation conséquent permettant de répondre aux exigences du métier d'enseignant et avoir du temps pour un retour réflexif sur sa pratique.

Elle s'oppose donc à l'arrêté qui va mettre en place une formation initiale inégalitaire selon les parcours antérieurs et une mise en responsabilité à temps plein des fonctionnaires stagiaires.

Vote sur l'arrêté sur la formation initiale

Contre : FSU, UNSA, FO, SGEN, CGT, SNALC

Compte-rendu CTM 22 octobre 2021

CTM de repli

Le CTM a été reconvoqué suite aux votes unanimes en contre portant sur quatre textes lors de la séance du 13 octobre.

I. Déclaration liminaire

En pièce jointe, vous trouverez la déclaration liminaire de la FSU.
A noter l'absence de FO et le départ de la CGT en cours d'instance.

II. Mobilité

Deux textes sont réexaminés :

- Les LDG mobilité
- L'arrêté définissant les durées minimales et maximales.

| |
|----------------------------------|
| Vote sur les LDG mobilité |
|----------------------------------|

| |
|--------------------------------------|
| Contre : FSU, UNSA, SGEN, CGT, SNALC |
|--------------------------------------|

| |
|--------------------------|
| Vote sur l'arrêté |
|--------------------------|

| |
|--------------------------------------|
| Contre : FSU, UNSA, SGEN, CGT, SNALC |
|--------------------------------------|

III. Entrée dans le métier

Deux textes sont réexaminés :

- Décret créant une indemnité allouée aux enseignant·es stagiaires et aux CPE stagiaires
- Arrêté modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale

| |
|--|
| Vote sur le décret créant une indemnité pour les stagiaires |
|--|

| |
|---------------------------------|
| Contre : FSU, UNSA, SGEN, SNALC |
|---------------------------------|

| |
|--|
| Vote sur l'arrêté sur la formation initiale |
|--|

| |
|---------------------------------|
| Contre : FSU, UNSA, SGEN, SNALC |
|---------------------------------|